

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 04 septembre 2010

Présents : MM CAMUS Florent, BEAU Françoise, DIDIER Bernadette, NEYENS Sandrine, DUREY Philippe, FORGET Isabelle, HERGIBO Marie-Laure, PHULPIN Christian ; **Excusé** : Alexis FORGET
La séance est ouverte à 09 H 30.

Secrétaire de séance : FORGET Isabelle ;

- **Remboursement de la prime d'assurance sinistre assainissement Fontaine au Prêtre**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant du remboursement de la MMA TONNERRE correspondant au sinistre salle des fêtes pour un montant de 1513.47 euros (travaux + remboursement débouchage)

- **Présentation des devis réparation sinistre Fontaine au Prêtre**

Devis GASTON accordé à l'unanimité pour un montant de 1154.14 TTC contre 1362.77 devis PIGNOT

- **Présentation du projet de parking de la Salle des Fêtes Fontaine au Prêtre**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de parking situé à proximité de la salle des fêtes d'une superficie d'environ 6 ares.

- **Projet contrat de pays 2007/2013**

Le conseil municipal souhaite connaître les délais de dépôt de dossiers présentables au contrat de pays et les conditions de présentation.

- **Réflexion sur l'entretien et la protection des cours d'eaux et milieux aquatiques de la commune (invité M. Alain BRESSON)**

Mme le Maire fait lecture du courrier de M. BRESSON qui lui a été adressé le 12 juillet dernier dans lequel il fait état du constat d'un milieu aquatique « mort » et suggère la plantation de végétaux dépolluants et oxygénants sur une partie de la mare afin de recréer le biotope disparu. Le conseil municipal semblant favorable à cette idée, Mme le Maire propose de prendre l'attache des services de la MISEN 89 et de l'ONEMA Auxerre afin d'organiser une réunion sur le site (difficulté d'une eau non stagnante).

De plus, les canards étant en surnombre il est décidé d'en donner une partie après accord de Mme HERGIBO qui les a offerts à la commune. A ce titre, toute personne intéressée peut se manifester auprès de Mme le Maire.

- **Proposition d'un blason** : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un blason et étudie les projets créés par M. FORGET Alexis, invité excusé pour des raisons professionnelles.

- **Affaires diverses** : M. CAMUS précise qu'il faudra penser à l'élagage de certains chemins – voir avec l'entreprise CAYAT

La séance est levée à 11 H 30

Vu pour être affiché le 23 Mars 2010 , conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Gland, le 23 Mars 2010

Le Maire,